

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social : 18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au quatrième trimestre 2024.

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	déc-24	déc-23 (*)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	410 985	373 935	1 503 984	1 391 858	8,1%
INTERETS	298 917	283 004	1 100 892	1 039 599	5,9%
COMMISSIONS EN PRODUITS	42 934	36 861	160 055	144 670	10,6%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	69 134	54 070	243 037	207 589	17,1%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	195 471	173 594	738 052	726 812	1,5%
INTERETS ENCOURUS	191 030	169 130	723 195	712 851	1,5%
COMMISSIONS ENCOURUES	4 441	4 464	14 857	13 961	6,4%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	215 514	200 341	765 932	665 046	15,2%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 640	2 660	6 641	8 793	-24,5%
5- CHARGES OPERATOIRES	59 229	56 824	262 056	241 729	8,4%
FRAIS DE PERSONNEL	44 546	44 032	189 286	176 427	7,3%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	14 683	12 792	72 770	65 302	11,4%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 230 565	2 494 723	29,5%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	107 646	269 275	-60,0%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 122 919	2 225 448	40,3%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 731 058	10 211 362	5,1%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 010 171	8 751 506	3,0%
DEPOTS A VUE	-	-	2 738 925	2 748 945	-0,4%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 904 958	3 569 091	9,4%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 564 738	1 365 143	14,6%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281 624	1 193 348	7,4%

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2024 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2024

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/12/2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du quatrième trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 731 MDT à fin Décembre 2024, contre 10 211 MDT à fin Décembre 2023, soit une augmentation de **5,1 %**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 010 MDT à fin Décembre 2024, contre 8 752 MDT à fin Décembre 2023, soit une augmentation de **3,0%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont augmenté de **14,6 %**, pour atteindre 1 565 MDT à fin Décembre 2024 contre 1 365 MDT à fin Décembre 2023.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 61,3 MDT, soit **5,9 %**, pour atteindre 1100,9 MDT à fin Décembre 2024 contre 1039,6 MDT à fin Décembre 2023.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 15,4 MDT, soit **10,6 %**, pour atteindre 160,1 MDT à fin Décembre 2024 contre 144,7 MDT à fin Décembre 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 766 MDT à fin Décembre 2024, contre 665 MDT à fin Décembre 2023, soit une progression de **15,2 %**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **11,4 %**, pour atteindre 72,8 MDT à fin Décembre 2024 contre 65,3 MDT à fin Décembre 2023.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **7,3 %**, pour atteindre 189,3 MDT à fin Décembre 2024 contre 176,4 MDT à fin Décembre 2023.